



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB 16.05.2022
Date d'échéance prévue: 16.07.2022
Numéro de publication: UP04-0000004316

Entité de publication
Transports Publics du Chablais SA, Place de la Gare 5, 1860 Aigle

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Transports Publics du Chablais SA

Organisation concernée:
Transports Publics du Chablais SA
CHE-106.834.613
Place de la Gare 5
1860 Aigle

Indications concernant l'assemblée générale:
14.06.2022, 17:00 heures, Théâtre du Crochetan à Monthey

Texte d'invitation/ordre du jour:
Les actionnaires sont invités à prendre part à l'assemblée générale ordinaire des TPC SA le mardi 14 juin 2022 à 17 h, au Théâtre du Crochetan à Monthey.

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions en date du 16 mai 2022 pourront exercer leur droit de vote.

L'ordre du jour figure sur l'annexe en PDF.



Les actionnaires sont invités à prendre part à

l'assemblée générale ordinaire des TPC SA

le mardi 14 juin 2022 à 17 h, au Théâtre du Crochetan à Monthey
(liste de présence de 16 h à 16 h 45).

Ordre du jour :

1. Convocation et constitution de l'assemblée générale.
2. Rapport de gestion 2021, notamment :
 - 2.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2021
 - 2.2 Comptes annuels 2021 (compte de résultats, bilan, résultats par secteur et annexe)
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision

Proposition : le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2021.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition : le Conseil d'administration propose de donner décharge à l'ensemble de ses membres pour son activité pendant l'exercice 2021.

4. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition : le Conseil d'administration propose de répartir la perte de CHF 119'628.78 résultant de l'exercice 2021 selon la répartition par secteur conformément à l'ordonnance sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), soit :

- de virer le bénéfice de CHF 209'695.59 du secteur Infrastructure à la réserve idoine selon l'art. 67 de la loi sur les chemins de fer (LCdF) ;
- de virer la perte de CHF 527'160.11 du secteur du trafic régional voyageurs à la réserve idoine selon l'art. 36 de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) ;
- de virer le bénéfice de CHF 197'835.73 aux autres réserves, dont cependant une perte de CHF -66'597.16 concernant la nouvelle offre Villars-Bretaye.

A noter qu'une réserve selon l'art. 56 LCdf abrogé d'un montant de CHF 57'782.- inscrit dans autre réserves doit être virée à la réserve art. 67 du secteur infrastructure selon demande de l'OFT.

5. Election au Conseil d'administration

5.1 Proposition : le Conseil d'administration propose de nommer M. Philippe Pasche en tant que représentant privé, pour un mandat de trois ans. M. Pasche remplacerait M. Philippe Sauthier, Administrateur démissionnaire.

5.2 Le Président informe sur les modifications des membres de droit.

6. Election de l'Organe de révision

Proposition : le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de BDO SA, à Lausanne (siège principal à Zürich), pour l'exercice 2022.

7. Propositions individuelles et divers.

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions en date du 16 mai 2022 pourront exercer leur droit de vote.

Chaque actionnaire a été avisé personnellement et a reçu des instructions détaillées.